

LES PROPHÈTES.

suite.

LA vie d'Israël, comme celle des peuples primitifs, était toute pénétrée de religion ; plutôt, sa religion c'était sa vie. Il n'y avait pas encore, chez lui, entre les diverses démonstrations d'une même activité humaine, ce divorce, ou, si l'on veut, ces distinctions, qu'un âge plus moderne a créés ; on n'avait encore, en ce temps-là, rien sécularisé de l'homme. L'individu, comme la nation et à cause de cela, précisément, qu'il en faisait partie, était la chose de Dieu ; rien, par conséquent, dans cette existence individuelle et nationale, qui ne relevât de de Dieu ou qui n'eût Dieu pour objet. Le train ordinaire de la vie, les actes qui y apparaissent nécessairement et s'y répètent, étaient réglés par la volonté divine. Ce que Dieu attendait de chacun, on l'apprenait dans les familles et les tribus par la coutume et les traditions, que, dans les sanctuaires, les prêtres se chargeaient de rappeler et d'interpréter. Mais si tout le domaine du prévu était ainsi envahi par la religion et comme occupé par la divinité, il restait encore tout le domaine de l'imprévu, de l'incertain, que les préceptes religieux n'atteignaient pas, et qui cependant ne pouvait pas échapper au gouvernement divin. Et ce domaine était vaste : les circonstances où la délibération devenait nécessaire se rencontraient souvent pour l'israélite, si simple que fut sa vie, si peu complexes que pussent être les problèmes qu'elle suscitait. L'usage qu'il faisait alors de ses facultés paraît bien restreint : il était juste en raison inverse de l'importance des difficultés à résoudre. Dès qu'une alternative se présentait, on cherchait à savoir de quel côté inclinait la volonté divine : faut-il entreprendre la guerre ? faut-il charger l'ennemi ? faut-il faire alliance à l'étranger ? Toute question qui se posait devait être résolue par Dieu ; tout litige attendait, pour être clos, une décision divine. C'était sa manière, à l'israélite, d'avoir de la prudence, d'être prévoyant, quand toutefois la passion, ou la nécessité, ne le jetait pas, comme malgré lui, dans un parti ; et si alors il se repentait, ce n'était pas de son imprudence, mais de sa présomption, c'est-à-dire de s'être engagé dans l'inconnu sans savoir le